

2015-06-076-DGS

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué 'landespublic' (ALPI)

nomenclature: 3.6.3

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JUIN 2015

OBJET : BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC LA SOCIETE TURBOMECA

L'an deux mille quinze, le dix-huit juin, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, M. HERVELIN, M. LAPEBIE, M. GONZALES, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, Mme PERIMONY-BENASSY, M. GARANS, Mme PICAT, Mme CAMBRONERO, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme MOUNIER, M. COUTIER, M. SALLABERRY, Mme BISBAU, Mme MONTAUCET, M. SAUBIETTE, M. ROBLES, Mme FAURE, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme DUPRE	procuration à	Mme BIRLES
M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
Mme CORRIHONS	procuration à	Mme DESTOUESSE
M. LAURENT	procuration à	M. GONZALES
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
M. POULAERT	procuration à	M. ROBLES

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27
26 au point n° 2015-06-071-DR/FIN

Nombre de pouvoirs: 6

Nombre de votants : 33
32 au point n° 2015-06-071-DR/FIN



2015-06-076-DGS - BAIL EMPHYTÉOTIQUE AVEC LE COMITÉ D'ENTREPRISE
TURBOMÉCA TARNOS EN VUE DE LA PRATIQUE DE
SPORTS ET LOISIRS SUR LES TERRAINS DE « LA BAYE »

Monsieur le Maire rappelle qu'en 1979, la Commune et le Comité d'Entreprise Turboméca TARNOS (CE Turbomeca) ont construit 2 courts de tennis (financement CE 80%, Ville 20%) sur une partie de la parcelle cadastrée section AL n°379 appartenant à la Commune. En 1984, le comité d'Établissement de Turboméca a financé à 100% la construction d'un 3ème terrain sur cette même parcelle.

La situation juridique de ces terrains avait été régularisée en 1990, par la signature d'une convention et un bail pour une durée de 25 ans (expire le 31 août 2015). Cette relation contractuelle imposait au CE Turboméca l'entretien courant des installations. Aujourd'hui, la convention arrivant à expiration, le CE s'est affranchi de ses obligations d'entretien sur les 3 courts de tennis.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de poursuivre la relation contractuelle avec le CE de Turboméca en la régularisant par la signature d'un bail emphytéotique d'une durée de 25 ans pour 3 courts de tennis sur une partie de la parcelle cadastrée section AL n°379 d'une superficie d'environ 1 891 m².

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu l'avis des Domaines en date du 09 juin 2015,

Vu la délibération du 09 avril 2014 relative à la désignation de Madame NOGARO, Première Adjointe, pour représenter la commune dans les actes en la forme administrative.

DELIBERE

DECIDE de donner à bail emphytéotique au Comité d'Entreprise Turboméca TARNOS pour une durée de 25 ans, à compter du 1er septembre 2015, la parcelle cadastrée section AL n°379p pour une superficie de 1 891 m² environ,

DIT que ce bail emphytéotique sera consenti et accepté moyennant un loyer annuel de 1800 € (mille huit cent euros),

AUTORISE Madame Isabelle NOGARO à signer ledit acte.

Vote: 33

Pour: 33

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 19 juin 2015

Le Maire

